

Circulaire d'information

INFCIRC/908/Add.7

22 février 2024

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication en date du 7 février 2024 reçue de la mission permanente de la République de Lituanie concernant la Déclaration commune sur l'atténuation des menaces internes

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République de Lituanie une note verbale datée du 7 février 2024 concernant la *Déclaration commune sur l'atténuation des menaces internes*, qui figure dans le document INFCIRC/908.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° (79.1.8)SN79-9

La mission permanente de la République de Lituanie auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer des informations sur les engagements pris par le Gouvernement de la République de Lituanie en matière de sécurité nucléaire.

Reconnaissant qu'il importe de mener une action durable et ambitieuse dans le domaine de la sécurité nucléaire et qu'il faut œuvrer à la concrétisation des engagements pris en la matière et mettre en place une architecture mondiale de sécurité nucléaire renforcée, viable et globale, le Gouvernement de la République de Lituanie tient à faire savoir qu'il est déterminé à réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration commune sur l'atténuation des menaces internes figurant dans le document INFCIRC/908.

Le Gouvernement de la République de Lituanie prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir transmettre le texte de la présente lettre à tous les États Membres pour leur information.

La mission permanente de la République de Lituanie auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 7 février 2024

À l'attention de
l'AIEA
Official.Mail@iaea.org